

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS et le trente mars à dix-huit HEURES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents : Mmes DAMIEN Mélanie, COUGNAUD Caroline, RIVAIRAN Laetitia, VAISSIERE Pascale, GLEIZES Laure, Mrs ORCAN Michel, ORBILLOT Pascal, ROLAND Pascal, BOYER Jean-Yves, PASSEBOSC Jacky

Absents : M. COUSINIER Denis,

Secrétaire : PASSEBOSC Jacky

Quorum : 10 présents

1 PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 23 FEVRIER 2023 au Conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 DELIBERATION FIXANT LE TAUX DE PROMOTION DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le maire expose aux membres présents que conformément à la loi N° 2007-209 du 19 février 2007, il est nécessaire d'adopter le taux de promotion dans le cadre d'avancement de grade. Nous avons proposé le taux de 100 % le 8 février 2023 et le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable à cette proposition le 24 février 2023.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'adoption du taux.

Ouï cet exposé et après délibération à l'unanimité A l'unanimité, 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention pour les membres du conseil municipal.

Décident :

- De fixer à 100 % le taux d'avancement de grade

Autorisent :

- Monsieur, Pascal ORBILLOT, Maire, à signer tout document afférent à ce dossier.

3 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Monsieur Michel ORCAN 2^{er} adjointe, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de la commune de l'exercice 2022.

Il donne lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité 9 VOIX le compte administratif de la commune 2022.

4 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Michel ORCAN 2^{er} adjointe, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2022.

Il donne lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité 9 VOIX le compte administratif de l'assainissement 2022.

5 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU

Monsieur Michel ORCAN 2^{er} adjointe, présente aux membres du conseil municipal le compte administratif de l'assainissement de l'exercice 2022.

Il donne lecture dans le détail des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

Hors de la présence de Monsieur le maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité 9 VOIX le compte administratif de l'eau 2022.

6 AFFECTATION DE RESULTAT DE LA COMMUNE

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	35 635.27 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	150 445.12 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	186 080.39 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-16 610.57 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	34 200.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 186 080.39 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	186 080.39 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

7 AFFECTATION DE RESULTAT DE LA L'ASSAINISSEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 372.07 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u> :	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	-5 120.34 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	1 251.73 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	49 589.67 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	1 251.73 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : <input type="text"/>	1 251.73 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

8 AFFECTATION DE RESULTAT DE LA L'EAU

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 021.51 €
<u>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	-11 408.34 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	8 613.17 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	55 228.94 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	8 613.17 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	8 613.17 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

9 FIXATION TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023

Par délibération du 08 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFB : 44,02 %
TFNB : 69.02 %

Depuis 2020, le taux de la TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de la TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de porter à :

TFB : 44.02 %
TFNB : 69.02 %
TH : 6.55 %

•

10 VOTE BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour 2023 :

Le budget primitif 2023 s'équilibre à **617 961.96€** dont **457 054.39€** en section De fonctionnement et **160 907.57€** en section d'investissement.

Il reprend les résultats de 2022, à savoir l'excédent net reporté de **186 080.39€**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et vérifié que la balance générale du budget est équilibré en section d'exploitation et en section d'investissement,

ADOpte, à l'unanimité 10 VOIX POUR, le budget primitif de la commune pour 2023.

11 VOTE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour 2023 :

Le budget primitif 2023 s'équilibre à **95 471.40€** dont **25 953.73€** en section d'exploitation et **69 517.67€** en section d'investissement.

Il reprend les résultats de 2022, à savoir l'excédent net reporté de **1 251.73€**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et vérifié que la balance générale du budget est équilibré en section d'exploitation et en section d'investissement,

ADOpte, à l'unanimité 10 VOIX, le budget primitif de l'assainissement pour 2023.

12 VOTE BUDGET DE L'EAU

Monsieur le Maire présente le budget de la commune pour 2023 :

Le budget primitif 2023 s'équilibre à **117 201.11€** dont **40 613.17€** en section d'exploitation et **76 587.94€** en section d'investissement.

Il reprend les résultats de 2022, à savoir l'excédent net reporté de **8 613.17€**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et vérifié que la balance générale du budget est équilibré en section d'exploitation et en section d'investissement,

ADOpte, à l'unanimité 10 VOIX, le budget primitif de l'eau pour 2023.

13 APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion de la Commune, du service de l'Eau et Assainissement.

Aucune remarque ni observation ne sont à formuler pour ces comptes de gestion établis par le Percepteur de Castres, Trésorier de la Commune. Ils sont donc adoptés à l'unanimité 10 VOIX

Prénoms et NOMS	Signatures
ORBILLOT Pascal	
PASSEBOSC Jacky	